

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH

Séance du : 4 juin 2012

Convocation du : 25 mai 2012

Objet : FINANCES

Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC).

Répartition du FPIC.

L'an deux mille douze, le quatre juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Rabou, sous la présidence de M. Jean-Claude Salles, Premier Vice-Président.

Secrétaire de séance : Madame Martine Barbet

Étaient présents : G. Pitaval, B. Soulat, A. Chevalier, G. Jullien, G. Lesbros, JM Bermond, R. Basset, M. Barbet, M. Rosenstiel, M. Chautant, F. Roux, JC Salles, B. Faure, F. Regord, JL Pelloux, P. Aubin.

Excusés : Roger Fournel, Francis Reynaud, Monique Barthelemy, Michel Mescle, Gérard Garcin
Claudette Dargot remplacée par Nadège Lombard

Le 1^{er} Vice-Président, Jean-Claude Salles, Président de séance par délégation, informe les conseillers communautaires de la création d'un Fonds de Péréquation des Ressources communales et Intercommunales (FPIC) qui s'inscrit dans l'objectif du législateur d'organiser une péréquation entre les collectivités les plus riches vers les plus pauvres, péréquation dite horizontale.

La répartition du FPCI entre EPCI et communes membres a été communiquée par les services fiscaux selon les tableau suivants :

Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres

	Prélèvement		Reversement		Solde FPIC	
	Montant de droit commun	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant définitif
Part EPCI	-436		8 006		7 570	
Part communes membres	-1 401		25 323		23 922	
TOTAL	-1 837		33 329		31 492	

Répartition du FPIC entre Communes membres						
Nom communes	Montant prélevé de droit commun	Montant prélevé définitif	Montant reversé de droit commun	Montant reversé définitif	Solde de droit commun	Solde définitif
Chabestan	-29		712		683	
Chateauneuf d'Oze	-6		271		265	
Furmeyer	-26		850		824	
Manteyer	-87		1 954		1 867	
Montmaur	-122		2 183		2 061	
Oze	-22		478		456	
Rabou	-14		675		661	
Roche-des-Arnauds	-314		5 402		5 088	
Saint-Auban d'Oze	-9		669		659	
Saix	-20		863		843	
Veynes	-752		11 266		10 514	
TOTAL	-1 401		25 323		23 922	

La Commission des Finances réunie dernièrement propose de maintenir la répartition d'attribution aux communes selon les critères définis par les services fiscaux, de droit commun.

Le Président de séance soumet cette proposition aux conseillers communautaires.

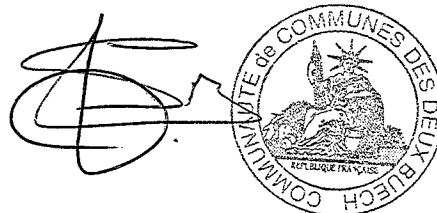
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à mettre en œuvre toutes les formalités nécessaires à son exécution.

votants : 17 pour : 17 abstention : 0 contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Rabou, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le 1^{er} Vice-Président,
Jean-Claude Salles



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20120604-De2012_68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2012
Publication : 07/06/2012

Pour le 1er Vice-Président

